

## DOCUMENTS

*Marc Vuilleumier*

### TROIS LETTRES INEDITES D'ERNEST CŒURDEROY (1849-1851)

Grâce à Max Nettlau,<sup>1</sup> on connaît l'essentiel de la vie et de l'œuvre d'Ernest Cœurderoy. Cependant, il nous a paru intéressant de publier trois lettres datant de son premier exil en Suisse, car elles se placent à une époque décisive de son évolution et nous fournissent quelques précisions sur le développement de ses idées, sur ses préoccupations et ses relations d'alors.

On sait que c'est à la suite de la journée du 13 Juin 1849 qu'Ernest Cœurderoy dut quitter la France. La réaction qui suivit, les nombreux procès de presse intentés aux journaux «rouges» obligèrent de nombreux républicains à l'imiter, particulièrement dans les départements de l'Est et du Sud-Est, proches de la Suisse: Lyon, la Saône-et-Loire, le Jura, la Côte-d'Or. Plusieurs des proscrits de ces régions étaient sans doute d'anciennes connaissances de Cœurderoy: à Paris, il avait pu rencontrer l'un ou l'autre des «représentants» de ces départements, contraints plus tard à l'exil; dans l'Yonne où, en 1848, il avait mené campagne pour la République démocratique et sociale, au côté de son père, il était peut-être entré en contact, dans les régions voisines, avec certains des démocrates qu'il retrouvera plus tard en Suisse.

Cœurderoy se fixa tout d'abord à Genève d'où, en août et au début de septembre, il effectua un rapide voyage en Suisse et en Savoie. Mais le gouvernement de la Confédération, cédant aux pressions de la France, décida, le 11 septembre 1849, de défendre aux réfugiés français de séjourner à moins de huit lieues de la frontière de leur pays, ce qui était leur interdire Genève.<sup>2</sup> En fait, de nombreux proscrits continuèrent à y résider, bénéficiant de la tolérance des autorités locales et de la mauvaise organisation de la police. D'autres, établis sur la rive vaudoise

<sup>1</sup> Ernest Cœurderoy, *Œuvres*, 3 vol., Paris 1910-1911; cf. les notices biographiques dues à Max Nettlau, au début de chaque volume.

<sup>2</sup> Sur la question des réfugiés français en Suisse, cf. Hans Bessler, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, Paris-Neuchâtel 1930 ainsi que notre article Théophile Thoré et les républicains réfugiés en Suisse de 1849 à 1851, in: *Revue suisse d'histoire*, t. 14, fasc. 1, 1964, p. 1-32.

du Léman, n'avaient qu'à prendre le bateau à vapeur pour rejoindre en quelques heures leurs amis restés à Genève, ce dont ils ne se privaient pas.

Au début d'octobre 1849, Cœurderoy s'établit à Nyon, en compagnie du représentant A. Rolland. Les deux amis ne désespéraient pas de pouvoir retourner à Genève, mais ils durent y renoncer et, une dizaine de jours plus tard, ils gagnèrent Lausanne où ils restèrent jusqu'en 1851.<sup>1</sup>

On ne sait malheureusement rien des relations qui ont pu s'établir entre Cœurderoy et quelques-uns des plus illustres proscrits qui habitèrent Genève en même temps que lui : Mazzini, Pisacane, Herzen. Les deux lettres qu'on lira plus loin nous montrent qu'il s'était particulièrement lié avec les républicains de Saône-et-Loire. Le 13 mai 1849, ce département s'était signalé en élisant à l'Assemblée législative une députation entièrement «rouge», dont deux membres s'étaient réfugiés en Suisse: Rolland et Jannot. Une bonne quinzaine de militants de moindre importance les y avaient rejoints, dont le correspondant de Cœurderoy, Sinaï-Combet, commerçant et liquoriste, ex-adjoint au maire de Chalon-sur-Saône, accusé d'avoir, le 14 juin 1849, toléré, en qualité de membre du club républicain de Chalon, des discours «tendant à provoquer un acte déclaré crime ou délit par la loi».<sup>2</sup> Mais, vers le mois de septembre 1849, ce dernier rentra dans son pays pour y affronter les tribunaux. Il fut acquitté par la Cour d'Assises de la Côte-d'Or, le 8 décembre 1849, mais quelques-uns de ses camarades qui avaient suivi son exemple eurent moins de chance que lui et furent condamnés.<sup>3</sup>

Les proscrits gardaient d'étroites relations avec leurs départements et des personnages comme Sinaï-Combet servaient de traits d'union. Le 20 octobre 1849, le représentant de Saône-et-Loire Ménand lui avait écrit de Genève, où il était exilé: «J'adresse à mon concitoyen

<sup>1</sup> Archives cantonales vaudoises, Lausanne, K VII<sup>e</sup> 10, carton 1, lettre du préfet de Nyon, 2 octobre 1849: Cœurderoy et Rolland «sont arrivés sans papiers, disant les avoir laissés à Genève où ils comptent retourner». Le préfet s'imagine que Cœurderoy est le pseudonyme de Gérrouville; le 17 octobre, il annonce que les deux réfugiés ont gagné Lausanne.

<sup>2</sup> On trouve également l'orthographe Sinay-Combet; Cœurderoy écrit Sinay. Nous remercions très vivement MM. Jean Rigaut et Raymond Oursel, directeurs des services d'archives de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire qui nous ont permis, par leurs renseignements, d'identifier plusieurs des personnages mentionnés par Cœurderoy.

<sup>3</sup> Cf. les lettres de Cœurderoy publiées plus loin ainsi que la lettre de Jannot à Sinaï-Combet, datée de Lausanne le 15 novembre 1849 (Archives départementales du Rhône, Lyon, R, 2<sup>e</sup> Conseil de Guerre, Affaire du complot de Lyon et du Midi, 1850-1851, liasse 1, dossier 2). – Un rapport du Ministère de l'Intérieur, en date du 26 juillet 1849, signale la présence à Genève de Sinaï-Combet et de plusieurs autres républicains de Saône-et-Loire: Martinet, Fontaine, Batillat... (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Suisse, Affaires diverses, carton 9).

Sinaï une lettre à son adresse que je reçois pour lui; je le prie, en mon nom et en celui de tous nos amis, de nous informer de tout ce qui l'intéresse et de tout ce qui regarde la cause politique dans nos contrées.»<sup>1</sup> Cœurderoy aussi, selon ses propres dires, n'était pas sans relations avec la France: «Je voyais quelquefois mes parents, des amis politiques nous visitaient de temps à autres; Lausanne était devenue le Gand de la démocratie. Je recevais de nombreuses lettres de France.»<sup>2</sup>

Dès l'automne 1849, en Suisse comme en France, les républicains de Saône-et-Loire commencèrent à s'interroger et à discuter de leur tactique pour les prochaines élections. En effet, six des douze députés du département avaient été condamnés par la Haute-Cour de Versailles, le 13 novembre 1849, pour leur participation à la journée du 13 Juin. Leurs sièges vacants devaient être repourvus et la Montagne espérait les conserver. C'est dans cette discussion que s'insèrent les deux lettres de Cœurderoy à Sinaï-Combet publiées plus loin.

Cœurderoy, comme la plupart des proscrits, se fait des illusions sur leur popularité lorsqu'il pense que «la démocratie, à présent, a les yeux fixés sur Londres et Lausanne». Mais ces illusions le poussent à l'action, d'autant plus qu'il vivait, comme ses camarades, dans l'attente de ce grand bouleversement européen qui, à leurs yeux, allait venger les défaites de 1849. Ce renouveau révolutionnaire devait marquer le début d'une révolution beaucoup plus vaste et profonde, beaucoup plus complète que 1793 et 1848. En France, l'année 1852, terme du mandat de Louis Napoléon Bonaparte, symbolisait tous les espoirs des républicains, et toutes les terreurs de leurs adversaires. Jusque là, il fallait travailler inlassablement à éclairer les masses qui, le jour venu, Cœurderoy n'en doutait pas, ne se laisseraient plus égarer, comme en 1848.

Tout cela n'a rien de très original; Cœurderoy se montre un républicain socialiste extrémiste, comme il y en avait beaucoup d'autres dans l'émigration. Là où il se sépare de ses amis et manifeste une certaine originalité, c'est en ce qui concerne les rapports des hommes politiques avec les masses. Ce qu'il faudrait obtenir d'elles, estime-t-il, c'est qu'elles ne se dévouent plus à des individus et à des partis mais à des idées et à des principes; qu'elles ne défient plus les politiciens, qui ne sont que leurs serviteurs, leurs commis. Ces mœurs seront d'autant plus difficiles à extirper que, Cœurderoy ne se le cache pas, elles sont largement répandues dans le camp républicain. On voit poindre ici ses idées libertaires et apparaître le germe de son futur conflit avec les républicains. Mais la rupture ne se fera que plus tard.

En Suisse, les proscrits poursuivaient leur activité. Avec un grand

<sup>1</sup> Archives départementales du Rhône, *ibid.*

<sup>2</sup> E. Cœurderoy, *op. cit.*, t. I, p. 382-383.

nombre d'entre eux, Cœurderoy signa le manifeste recommandant l'abstention générale aux élections pour protester contre les mesures répressives et les atteintes au suffrage universel.<sup>1</sup> Mais leur situation ne cessait de s'aggraver. Soumises à la pression des puissances voisines, les autorités suisses se montraient beaucoup plus rigoureuses; la surveillance se resserrait; des réfugiés trop turbulents furent expulsés. Comme ses collègues, Cœurderoy dut préciser, à l'intention du préfet de Lausanne, les motifs de sa présence en Suisse.<sup>2</sup> Le 15 février 1851, le Conseil fédéral décida d'interdire aux réfugiés le territoire de tous les cantons ayant une frontière avec la France (à l'exception de l'ancien canton de Berne) et de les internier dans le centre de la Suisse. C'était les empêcher de résider dans un pays de langue française et, souvent, les priver de toute possibilité de travail. Aussi, cette décision provoqua-t-elle la colère de ceux qu'elle frappait. A Lausanne, invités à choisir le canton où ils voulaient être internés, les proscrits envoyèrent des délégués chargés d'annoncer aux autorités qu'ils refusaient de se prononcer et qu'ils n'obéiraient qu'à un ordre écrit du Conseil fédéral. Dix-sept d'entre eux, dont Cœurderoy et ses amis Avril, Rolland, Pyat et Boichot, publièrent une protestation, datée du 17 mars 1851, contre l'internement et contre l'expulsion du patriote vénitien Varé, accusé d'avoir collecté des fonds en Suisse pour l'emprunt national italien de Mazzini. Le Conseil fédéral fit alors interroger chacun des signataires pour savoir s'ils reconnaissaient avoir signé la protestation et, sur leur réponse affirmative, décida leur expulsion de Suisse (24 mars 1851).<sup>3</sup> Cœurderoy se hâta de liquider ses affaires et partit clandestinement pour Bruxelles où, le 19 avril, le ministre de la Justice informait son collègue des Affaires Etrangères «qu'un nommé Cœurderoy Ernest ... est arrivé à Bruxelles dépourvu de tout papier; logé dans un faubourg, son intention évidente était de se soustraire à l'embarquement pour l'Angleterre et de rester en Belgique. Sa présence ayant été signalée, son départ vient d'être assuré.»<sup>4</sup>

Comme le relève Nettlau, «c'est alors que commence le véritable exil».<sup>5</sup> Une nouvelle étape s'ouvrait, dans la vie de Cœurderoy, celle où sa personnalité allait prendre les traits que nous lui connaissons.

<sup>1</sup> Le Populaire de 1841, 14 février 1851. Le journal n'a pas osé en reproduire le texte intégral, de peur de s'exposer à des poursuites.

<sup>2</sup> Cf. sa lettre publiée plus loin.

<sup>3</sup> La Tribune Suisse, 25, 27 février, 4, 18, 19 mars 1851; Feuille fédérale suisse, 5 avril 1851, p. 319-321.

<sup>4</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, Correspondance politique, Réfugiés, vol. I, pièce 272. Selon l'ambassadeur de France à Bruxelles (23 avril 1851), Cœurderoy, arrivé le 11, aurait été embarqué pour l'Angleterre le 16 (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Suisse, affaires diverses, carton 10). Cf. la lettre de Cœurderoy dans la Nation de Bruxelles du 17 avril 1851.

<sup>5</sup> E. Cœurderoy, op. cit., t. I, p. XXXV.

CŒURDEROY A SINAI-COMBET<sup>1</sup>

Lausanne, lundi 17 décembre 1849

Mon bien cher Sinaj,

Il y a bien longtemps que je me proposais de remplir la promesse que je vous avais faite à votre départ de vous écrire pour resserrer entre nous les liens de l'amitié que l'exil nous avait fourni l'occasion de former.

J'ai été tellement occupé jusqu'à présent que je n'ai pu encore le faire. D'abord ma mère qui est partie hier est venue passer avec moi environ 6 semaines, ensuite j'ai eu toute une polémique à soutenir avec la presse réactionnaire de mon département, enfin des articles à faire pour le journal démocrate de l'Yonne,<sup>2</sup> puis la correspondance avec de nos amis de Paris, etc. etc.

Si nous ne voulons pas être réellement aussi morts que notre condamnation nous a faits, nous devons agir vigoureusement tous les jours par la parole, par les écrits, par la correspondance, car vous le savez mieux que moi, la démocratie à présent a les yeux sur Londres et Lausanne, elle manque d'un centre, elle le demande à grands cris!

Je vous remercie, mon cher ami, et pour moi en particulier et pour tous nos amis, des mille choses aimables que vous nous faites dire par Jannot.<sup>3</sup> Nous avons bien applaudi à votre acquittement, à l'ovation bien méritée que vous avez reçue à Chalon et aux huées non moins légitimes qui ont accueilli les honorables jurés de Dijon après la condamnation de nos amis Batillat, Fontaine, etc. etc.<sup>4</sup> Pourquoi faut-il

<sup>1</sup> Les deux lettres de Cœurderoy à Sinai-Combet ont été saisies, le 11 janvier 1851, lors d'une perquisition effectuée chez ce dernier à l'occasion de l'instruction du prétendu Complot de Lyon et du Midi. Une note laisse entendre que Sinai-Combet aurait détruit une partie de ses papiers; peut-être avait-il reçu encore d'autres lettres de Cœurderoy (Arch. dép. du Rhône, *ibid.*).

<sup>2</sup> L'Union républicaine d'Auxerre où, le 8 décembre, Ernest Cœurderoy avait consacré un article au verdict rendu par la Haute-Cour de Versailles; les 28 novembre, 1<sup>er</sup> et 5 décembre, le même journal avait publié son «Des qualités privées du démocrate». La récente étude de Claude Lévy, Un journal «rouge» sous la Seconde République, l'Union républicaine d'Auxerre, in *Annales de Bourgogne*, 1961, t. 33, no 131, p. 145-159, ne mentionne pas la collaboration de Cœurderoy.

<sup>3</sup> Elu député à l'Assemblée législative en mai 1849, sur la liste montagnarde de Saône-et-Loire, François Jannot avait participé à la journée du 13 Juin et s'était réfugié en Suisse. Né en Saône-et-Loire en 1807, il s'y était activement occupé de propagande républicaine dès la Monarchie de Juillet. Comme les autres réfugiés, il dut quitter Genève, à l'automne 1849, et s'établit à Lausanne.

<sup>4</sup> Le 3 décembre 1849, la Cour d'Assises de la Côte-d'Or, siégeant à Dijon, avait condamné, en compagnie d'autres républicains de Saône-et-Loire, Sizoï Batillat, 34 ans, pharmacien à Mâcon, et François Fontaine, 38 ans, cafetier en la même ville, pour leurs discours tenus

que Batillat n'ait pas voulu nous croire? Nous le dissuadions de toutes nos forces de la funeste résolution dans laquelle nous le voyions persister. Après la conduite tenue par le parti dans l'affaire de la haute-cour, lorsqu'on avait décidé qu'il ne devait pas y avoir de sacrifices isolés, c'était folie que d'aller se constituer. Je ne vous paraîtrai pas suspect en tenant ce langage puisque vous savez que j'étais de ceux qui voulaient aller à Versailles.<sup>1</sup>

Parlons un peu maintenant de vos élections et du sens dans lequel nous pensons ici qu'elles doivent être dirigées. Ce matin encore des citoyens de Saône et Loire (Duchêne, Duthion<sup>2</sup> et plusieurs autres que je ne connais que de vue et qui étaient à Genève avec nous) sont venus nous trouver pour avoir notre avis.<sup>3</sup> Nous pensons ici qu'il faut absolument que, dans les circonstances présentes, lorsque la démocratie semble agoniser de toutes parts, il faut absolument que le département

au club de Mâcon, les 13 et 15 juin 1849, à, respectivement, quatre ans d'emprisonnement, 2000 fr. d'amende et deux ans d'emprisonnement, 1000 fr. d'amende et cinq ans de privation des droits civiques. La Cour de Cassation avait renvoyé les accusés devant la Cour d'Assises du département voisin, car on se défait de l'état d'esprit de la Saône-et-Loire. Toute une série de condamnations furent prononcées, d'octobre à décembre 1849. Sinaï-Combet avait été acquitté le 8 décembre 1849. Batillat et Fontaine s'étaient d'abord réfugiés à Genève, avant de se constituer prisonniers. Une lettre de Fontaine à Sinaï-Combet, écrite de la Maison centrale de Clairvaux, le 11 avril 1850, figure au même dossier que les lettres de Cœurderoy, ainsi qu'une autre missive, saisie à Saint-Cosme, datée de la même prison, le 19 août 1850, signée de Batillat et de Fontaine.

<sup>1</sup> A la suite de la déclaration des prévenus du 13 Juin réunis à Londres, ceux de Lausanne répondirent, en date du 9 octobre 1849:

«Nous étions d'une opinion contraire à celle de nos amis de Londres et de Paris sur la question de notre présence au procès du 10 octobre. Nous pensions qu'il importait à la cause républicaine que tous ceux qui avaient participé à la manifestation incriminée, vinssent protester encore contre un pouvoir qui, selon nous, n'existe plus de droit; qu'ils vinssent redire eux-mêmes, le 10 octobre, à la face de la France, ce qu'ils avaient dit le 13 juin: que ce pouvoir a violé la Constitution.

Mais en hommes de parti et par esprit de discipline, nous devons nous soumettre, nous minorité, à l'avis de la majorité; nous ne paraîtrons donc pas au procès.

A. Rolland, Félix Pyat, Boichot, Ernest Cœurderoy,  
L. Avril, Jannot.»

Le texte de cette déclaration parut dans la presse (*La Démocratie pacifique*, 13 octobre 1849, la *Gazette des Tribunaux*, 14 octobre 1849, etc.).

<sup>2</sup> Julien Duchesne, 53 ans, rédacteur en chef du *Patriote de Saône-et-Loire*, à Chalon-sur-Saône, condamné, le 6 décembre 1849, à une forte amende pour délit de presse, se réfugia à Genève puis à Lausanne; François Duthion, réfugié en Suisse à la suite des événements de juin 1849 (la Cour d'Assises de la Côte-d'Or le condamna pour cela à cinq ans de prison), rentra clandestinement en France, quelque temps plus tard, et y fut arrêté.

<sup>3</sup> Un véritable conciliabule s'était tenu à Lausanne à ce sujet, ainsi qu'en témoigne ce passage d'une lettre écrite de Genève en date du 16 décembre 1849, par un réfugié de la région de Mâcon (sa signature est indéchiffrable): «Je passe une bien triste journée aujourd'hui: tous mes amis sont partis pour Lausanne pour s'entendre au sujet des élections de Saône-et-Loire». Ils devaient y demeurer quatre jours (*Arch. dép. du Rhône, ibid.*).

de Saône et Loire soutienne la glorieuse initiative qu'il a prise le 13 mai en envoyant à l'assemblée une députation complètement rouge. Là-dessus pas de transaction, pas de compromis, la plus grande inflexibilité sur la question de principes, par cela même que maintenant le découragement a mêlé toutes les nuances. Pas de bleus à aucun prix. Voilà ce que nous pensons tous pour la question de principes.

Pour les personnes maintenant. Il résulte à peu près de la conversation de ce matin que vous pourriez composer votre liste par moitié d'hommes de Paris, tellement connus dans la démocratie que leur nom, protestation vivante, fût accepté par tout le monde et de ceux-là nous citons Raspail, Gent et Buvignier;<sup>1</sup> et pour l'autre moitié, d'hommes du département dont un ouvrier et un sous-officier (il faut absolument que la blouse et l'épaulette de laine rentrent à l'assemblée). Du reste, vous concevez, mon cher ami, que tout ceci n'était qu'une simple conversation et qu'il est bien évident que c'est à vos comités, et à vos représentants de discuter sérieusement toutes ces questions. Nous pensons seulement que quand [sic] à la question de principes, elle ne doit supporter aucune atteinte, de quelque part qu'elle vienne.

Jannot a déjà dû vous écrire que notre vœu le plus ardent à tous était que vous puissiez vous mettre sur les rangs. Nous ne croyons pas réclamer trop de votre patriotisme si éprouvé en vous suppliant de le faire. Il faut en ce moment, mon cher ami, des hommes au cœur chaud, aux convictions arrêtées, au dévouement sans bornes pour soutenir notre sainte cause abandonnée à tous les baisers des Judas politiques. Les conditions, vous les remplissez mieux que qui que ce soit! Aussi ce serait pour nous un grand bonheur, je vous assure, que de vous voir nous faire le sacrifice de votre tranquillité, de votre modestie, de votre esprit si bon et si conciliant même, pour vous porter résolument et franchement en dépit des attaques qui ne vous manqueraient pas sans doute et des tourments qu'amène à sa suite une vie politique encore

<sup>1</sup> Eusèbe Isidore Buvignier (1812-1860), avocat républicain de Verdun (Meuse), député à la Constituante; non réélu à la Législative, il se présentera effectivement en Saône-et-Loire aux élections du 10 mars 1850, pour le remplacement des députés condamnés par la Haute-Cour de Versailles. La liste «rouge» sur laquelle il figurait passa toute entière, mais les élus furent invalidés. Le 13 mars, Buvignier avait été condamné par la Cour d'Assises de la Seine à un an de prison et cinq ans de privation de ses droits civiques pour appartenance à la Solidarité républicaine. Aussi renonça-t-il à se représenter aux nouvelles élections du 28 avril, où il fut remplacé par Colfavru. – Alphonse Gent, avocat, né en 1815, député du Vaucluse à la Constituante, non réélu à la Législative, ne fut pas candidat en Saône-et-Loire. Organisateur de la Nouvelle Montagne dans les départements du Sud-Est et du Midi, il fut le principal accusé de l'affaire dite du complot de Lyon, en 1851. – Raspail, lui non plus, ne fut pas candidat en Saône-et-Loire; la liste «rouge» de ce département se composera de: Alphonse Esquiros, Maqier de Montjau aîné, Buvignier, Frédéric Charassin, Victor Hennequin, Charles Dain.

plus active, s'il est possible, que celle que vous avez menée jusqu'à présent.

Si ma prière ajoutée à celle de nos amis pouvait être de quelque poids auprès de vous, je vous en conjure, n'hésitez pas. Avec vous nous serions tranquilles.

A propos de ceci, mon père me dit dans sa dernière lettre que le citoyen Aug. Rivière, un de nos anciens candidats de l'Yonne<sup>1</sup> a vu plusieurs électeurs de Saône et Loire à Dijon, que ceux-ci lui ont rapporté ce que j'avais dit sur son compte et lui ont offert spontanément une candidature dans le département. Il ajoute que le citoyen Rivière désirerait que je vous écrivisse à vous personnellement pour démentir les bruits que j'ai fait courir sur lui. Vous savez, mon cher Sinaÿ, si j'ai l'habitude de calomnier qui que ce soit, et surtout de diriger contre quelqu'un des attaques inconsidérées.

Aussi je n'ai rien à démentir de ce que j'ai pu vous dire à cet égard, à vous ou à nos amis de Saône et Loire. J'ai dit et je le maintiens que le citoyen Rivière appartenait avant le 13 Juin et depuis peu de temps à la Société républicaine connue sous le nom des *Amis de la Constitution*,<sup>2</sup> qu'en qualité de secrétaire de cette réunion, il a signé un manifeste aux citoyens de Paris, le 12 juin; j'ai dit encore, ce qui est toujours ma pensée, que les Amis de la Constitution étaient les hommes les plus dangereux pour le parti démocratique-socialiste (ce qui est vrai aussi, à mon point de vue, de tous les bleus); j'ai dit encore que le citoyen Rivière qui, avec son talent, aurait fort bien pu, s'il avait été sincèrement démocrate-socialiste, être utile au parti dans les clubs et les comités rouges n'avait jamais rendu d'autres services que de plaider la cause de ce parti, ce qui, toujours à mes yeux, n'était pas une preuve de grand dévouement et cela non seulement pour lui mais pour tous ceux qui font le métier d'avocat seulement (car Dieu sait combien nous avons vu de ceux-là qui après s'être fait une position par leurs plaidoyers seuls et sans jamais avoir risqué rien de leur fortune ou de leur personne, sont venus ensuite nous trahir, lorsque nous étions les maîtres).

Ce que j'ai dit là du citoyen Rivière, je l'aurais dit de tout autre Ami de la Constitution, de tout autre avocat ou de tout autre bleu parce que je ne peux supporter les hommes qui nagent entre deux eaux de manière à ne jamais surnager ou se noyer.

<sup>1</sup> Auguste Rivière avait été candidat lors de l'élection complémentaire des 14-18 octobre 1849, dans l'Yonne, pour remplacer le représentant Robert, décédé. Ce fut Antoine Bonaparte qui fut élu (Renseignement aimablement fourni par les Archives départementales de l'Yonne).

<sup>2</sup> L'Association démocratique des Amis de la Constitution, présidée par Buchez, regroupait les républicains plus modérés, de la tendance du National.

Quand [sic] à des bruits qui auraient couru sur son compte, qu'il aurait été rayé du tableau des avocats de Paris et qu'il y avait à dire sur sa moralité, si je vous en ai parlé à vous ou à d'autres de nos amis, je n'ai pu le dire que comme bruits dont on s'était servi publiquement dans l'Yonne pour combattre sa candidature, et comme m'ayant été affirmés par un des membres influents du comité des 25 et par un de nos compatriotes de l'Yonne très influent aussi dans le département. Je n'ai rien pu affirmer pour cela comme venant de moi. Je ne sache pas qu'un homme politique ait le droit de se formaliser de ce que sa vie soit appréciée par tous, je ne sache pas surtout qu'on n'ait pas le droit de dire ce qu'on pense de lui, quand on le fait pour le principe seulement et sans jalousie ou ambition. Vous me connaissez assez pour savoir que mes intérêts sont une affaire bien secondaire pour moi lorsqu'il s'agit de l'avenir de notre parti. Du reste, pour que M. Rivière n'ait pas à douter de tout ceci, je vais lui écrire à lui-même pour lui répéter ce que je vous rapporte ici. Il importe plus que jamais maintenant que nous évitions les confusions dans notre parti. Je n'appelle pas rouge l'homme qui ne donne pas à la cause démocratique-socialiste des gages quotidiens autres que de belles paroles. Ce n'est pas un crime d'être bleu, mais il ne faut pas le cacher. Je ne voudrais du reste rien vous conseiller pour ou contre la candidature du citoyen Rivière qui peut, depuis quelques temps, être devenu démocrate-socialiste, d'abord parce que je n'en ai pas le droit, ensuite parce que je ne veux point lui donner à croire que je puisse porter envie à la position qu'il s'est acquise dans le parti républicain de l'Yonne.

Un mot, pour terminer, sur la manière dont nous supportons l'exil. Vous savez que nous vivons en association et que nous nous voyons tous les jours.<sup>1</sup> Quant à ce qui est de ma position personnelle, j'ai été bien heureux tout le temps que ma mère a été avec moi, malheureusement elle a été obligée de partir plutôt [sic] qu'elle ne le pensait pour rejoindre mon père malade et affaibli par les fatigues physiques et morales qu'il a éprouvées lors du choléra et des affaires du 13 Juin.<sup>2</sup> Ceci est bien peu propre à me donner du courage pour passer des examens et cependant, mon cher ami, je pioche maintenant dans cette vue, et

<sup>1</sup> «Vous savez sans doute que nous vivons en société 8 ou 10 et que nous nous en trouvons très bien, il y a Pyat, Rolland, Boichot, Kopp, Avril, Raspail et Cœurderoy, nous ménageons notre bourse et avons le plaisir d'être ensemble», lit-on, dans une lettre de Jannot à Sinaï-Combet, datée de Lausanne, le 15 novembre 1849 (Arch. dép. du Rhône, *ibid.*). Les épouses de Jannot et de Rolland s'étaient jointes à leurs maris. La maison qui abritait ce petit «phalanstère», comme on le nommait plaisamment, était située à la Croix d'Ouchy, en dessous de Lausanne.

<sup>2</sup> On sait que le docteur Charles Cœurderoy, à Tonnerre, était un praticien estimé en même temps qu'un républicain socialiste fort actif. Il rendit visite à son fils, à Lausanne, en juin 1850.

cela sans savoir seulement si nous pourrions rester en Suisse, ce qui ne paraît pas probable, et lorsqu'il y a tant à faire en politique.

Enfin, mon cher ami, il faut se résigner à tout et ne jamais se décourager. La coupe des misères et des hontes débordera bientôt, car elle se remplit tous les jours; c'est notre ferme espoir à tous.

Adieu, ami, nous vous embrassons tous. Tous ces Messieurs vont bien. Mes respects, je vous prie, à Madame Sinaÿ et une bonne poignée de main à nos amis.

Pardon de vous en avoir écrit tant et si mal, vous m'excuserez parce que j'ai beaucoup à faire.

Votre ami bien dévoué et affectionné,

Ernest Cœurderoy

Si vous me faites le plaisir de me répondre, voici mon adresse: M. Simon au pré de la Croix- montée d'Ouchy près Lausanne.

Vous savez que notre ami Tisserandot<sup>1</sup> a aussi eu le bonheur d'échapper aux poursuites.

Bertrand<sup>2</sup> est toujours ici.

Langeron qui vient de le rejoindre nous a donné de vos nouvelles.

#### CŒURDEROY A SINAI-COMBET

Mon adresse maintenant :

Lausanne, 12 avril 1850

M. Simon, rue de Martheray  
Vis à vis l'Hôtel du Faucon  
à Lausanne.

Il y a bien longtemps, cher ami, que je me reproche tous les jours de ne pas vous répondre. Mais vous m'excuserez quand vous saurez combien et à quoi j'ai été occupé tous ces temps derniers.

<sup>1</sup> Charles Tisserandot, propriétaire, 46 ans, né à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), nommé inspecteur des ménageries à Dijon sous la seconde République, avait gagné Genève puis s'était établi à Lausanne à la même époque que Cœurderoy. Après le coup d'Etat du 2 Décembre 1851, il fut condamné par contumace à la déportation, «suspçonné de transporter de la poudre et des écrits socialistes de Suisse en France» et d'être un «intermédiaire des démagogues de Dijon avec les réfugiés en Suisse». Cf. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, publié sous la direction de Jean Maitron, Paris 1966.

<sup>2</sup> Frédéric Bertrand, journaliste républicain de Dijon où il rédigeait le Citoyen, qui disparut sous les condamnations, le 26 août 1849. Le Travail prit la relève, dirigé par Jean-Claude Langeron, l'ancien rédacteur en chef du Citoyen. Au début de décembre 1849, Langeron dut passer en Suisse pour échapper à une condamnation à 13 mois de prison pour délit de presse. Langeron et Bertrand furent expulsés de Suisse, au printemps 1850, pour avoir, au bureau des diligences de Lausanne, menacé un voyageur, Clerc de Landresse, avocat d'Arbois, ancien républicain devenu conservateur, qui avait plaidé contre Langeron dans une affaire de presse.

D'abord, j'ai mis 6 semaines à passer ici des examens à la suite desquels j'ai été reçu docteur. J'ai consenti à cette démarche pénible plutôt pour faire plaisir à mes parents que dans l'espoir d'en faire quelque chose. Les procédés des juges qui ont fait tout ce qu'ils ont pu, sauf un seul démocrate, pour me refuser, bien qu'en définitive ils aient été forcés de me recevoir avec de très bonnes notes; le peu de sympathie qu'on a pour les étrangers dans ce pays; la qualité de réfugié; l'incertitude du séjour; tout cela constitue autant de conditions fâcheuses contre une chance de succès.

Cependant, plutôt que d'aller m'enterrer dans un village où je périrais d'ennui et où je ne pourrais pas m'occuper de politique, ce que je dois faire avant tout, je reste ici et je cherche secondairement, accessoirement à y faire une petite clientèle [sic]. Le peu qu'elle pourra me rapporter sera autant de soulagement pour mes parents.

Après cette corvée, nous avons eu à fonder ici un comité de secours,<sup>1</sup> ce qui nous a demandé encore beaucoup de travail. Maintenant la chose est en bon train, nous recevons de l'argent en quantité suffisante et cela nous permet de venir en aide au nom des démocrates de France aux peines les plus grandes des démocrates en exil.

Enfin, j'ai entrepris, avec notre excellent ami Avril avec qui je suis plus particulièrement lié, une série de travaux sur les diverses institutions du canton de Vaud,<sup>2</sup> institutions qui pour la plupart sont marquées au coin de tendances franchement progressives. Nous

<sup>1</sup> Dans un appel Aux démocrates socialistes du département de la Seine (Paris, Imp. Boisseau et C<sup>ie</sup>, 1 p. 8<sup>o</sup>) daté de Lauzanne [sic], le 18 février 1850 et signé par Rolland, Félix Pyat, Boichot, L. Avril, Eugène Raspail, Jannot, R. Kopp, Ernest Cœurderoy, les réfugiés annonçaient qu'ils s'étaient constitués en «Comité provisoire de secours» et demandaient d'envoyer l'argent à MM. Lacroix et Simon (pseudonyme de Cœurderoy), Campagne Jourdil, descente d'Ouchy, Lausanne. – Le Constitutionnel du 19 février ayant prétendu que les réfugiés étaient mécontents de leurs «chefs» qui gardaient pour eux tous les secours, Pyat, Kopp, Avril, Jannot, Boichot, Rolland et Raspail adressèrent au journal une protestation que publia la presse républicaine (*La Démocratie pacifique*, 27 février 1850, *La Voix du Peuple*, 1er mars 1850...). Ils démentaient avoir déjà reçu de l'argent de France et annonçaient la fondation, trois jours auparavant, d'une caisse de secours faisant appel aux démocrates de France. Les anciens représentants: Boichot, Rolland, Avril et Jannot touchaient 100 fr. par mois de leurs collègues de la Montagne; ils en distribuaient une partie et disposaient pour leurs propres besoins de si peu d'argent qu'ils avaient dû renoncer à leur table commune.

<sup>2</sup> Louis Avril (1807-1878), instituteur dans l'Isère, élu par ce département en 1849. Les *Etudes sociales* sur le canton de Vaud, par Louis Avril, et Ernest Cœurderoy parurent dans le supplément de la *Voix du Peuple* des 29 avril, 5-6 mai, 13 mai 1850. Elles furent continuées dans le *Peuple* de 1850 des 4, 6 et 9 octobre 1850; puis, dans le *Vote universel*, 16 et 18 décembre 1850, 1<sup>er</sup>, 7 et 8 janvier 1851. Certains de ces textes parurent également dans l'*Union républicaine d'Auxerre*. Les auteurs donnaient en modèle à leurs lecteurs français certaines des institutions vaudoises, ce qui ne les empêchait nullement d'en critiquer parfois certains aspects.

voulons faire ressortir de cet examen et d'une comparaison avec les institutions de la France qui y fera suite, la possibilité constatée de la mise en pratique des idées démocratiques et sociales. Cette tâche sera de longue haleine, elle nous donnera beaucoup de peine, mais nous serons bien heureux, si en la faisant, nous pouvons rendre quelques services à la démocratie.

Vous voyez, mon cher Sinaÿ, que si l'exil est triste et sombre parfois, il est souvent aussi bien utile pour former les hommes, leur donner le temps de s'instruire, de devenir forts, courageux, résignés et propres en un mot à soutenir la grande lutte dans laquelle nous sommes destinés, chacun dans la mesure de nos forces, à accomplir une rude et pénible tâche. Car, j'en ai la conviction, il y a, à l'heure qu'il est, dans l'Europe entière de tels éléments de révolution et de résistance, les partis se dessinent de part et d'autre avec tant de franchise et de netteté, qu'une question ainsi posée ne peut être jugée que dans une tourmente révolutionnaire générale où viendra se briser tout ce qui n'a pas convictions, principes, courage et dévouement. Nous ne sommes encore qu'au prologue d'un drame qui sera, je le crois, bien plus terrible que celui de 93 et dont il n'est permis à personne au monde de prévoir les résultats immédiats. Quand [sic] au résultat définitif, il ne peut faire question pour tout homme convaincu du droit et de la justice éternels; ce sera le triomphe de la démocratie sociale et la réalisation du bonheur par l'application de la science humanitaire à toutes les institutions.

Aussi pour mon compte j'apporte bien volontier le tribut de mes privations personnelles pour que les choses restent comme elles sont, jusqu'en 1852. Malgré les persécutions, les souffrances que nous font endurer nos ennemis, je crois que nous devons tous sincèrement désirer de pouvoir pendant deux ans encore mettre nos idées à la portée de tous; car lorsque nous aurons éclairé les masses par l'exposition méthodique et la propagande incessante de nos principes, elles ne se laisseront plus guider dans leurs actions politiques par des motifs passagers, par des influences éphémères, elles seront sciemment, sincèrement, scientifiquement, si je puis dire, dévouées à des idées non à des hommes, à des principes et non à des partis. Elles ne déifieront plus aucun personnage politique, elles briseront les instruments lorsqu'ils ne fonctionneront plus au gré de leur intelligence; et alors nous serons sauvés de cet esprit monarchique qui nous fait toujours chercher des fétiches et des chefs là où nous ne devrions voir que des serviteurs et des commis.

Je vous l'avoue, mon cher ami, pour mon compte je suis sincèrement peiné de ces mœurs qui se retrouvent chez nous moins que chez nos ennemis sans doute, mais qui y existent cependant. C'est un vice

héréditaire, une maladie constitutionnelle que nous ont transmis nos pères et dont nous aurons bien de la peine à nous défaire. Au surplus, cher ami, nous sommes en bonne voie, nous ne pouvons souhaiter rien de mieux que tout ce qui arrive. Tout ce que nous avons de plus à craindre, c'était que le gouvernement transigeât après la rude leçon qu'il a reçue dans la dernière campagne électorale. Heureusement il a proposé des lois draconiennes contre la presse, contre les réunions électorales;<sup>1</sup> heureusement il continue pour se mieux garantir à envoyer tous ses soldats républicains en Afrique. Heureusement enfin il montre la plus lâche et la plus inique partialité en cassant les élections démocratiques de Saône et Loire sur le motif d'une irrégularité due à ses agents ce qui d'ailleurs ne pouvait changer en rien le résultat définitif.<sup>2</sup>

Cela va vous donner de nouveau beaucoup de peine, mais vous triompherez bien certainement encore, à moins, ce qui serait encore possible, que pour comble d'ignominie, l'assemblée ne lâchât rapidement auparavant la loi contre les réunions électorales. Encore, votre liste étant toute faite d'avance, il est bien probable que les faux-Frères et les brouillons intéressés, qui ne manqueront pas, ne pourront pas surprendre la religion et la bonne foi des électeurs en proposant de nouveaux noms.

D'ailleurs vos candidats ont tous été choisis avec tant d'abnégation personnelle et d'intelligence des besoins du parti, qu'on serait bien en peine de leur en opposer de nombreux.

Adieu, mon cher Sinaÿ, croyez-moi pour la vie votre bien dévoué et affectionné coréligionnaire et ami.

Dr. Ernest Cœurderoy

Présentez, je vous prie mes respects à Madame. Et ne m'oubliez pas auprès de nos amis communs Martinet, Druard et autres.<sup>3</sup> Embrassez pour moi Fontaine et Batillat, si vous les voyez quelquefois. Rolland a

<sup>1</sup> La loi sur la presse, qui sera votée le 16 juillet 1850, rétablissait définitivement le cautionnement (il ne l'était que provisoirement depuis le 9 août 1849), le timbre, en l'étendant aux brochures, et imposait la signature de tous les articles politiques. La loi sur les clubs (6 juin 1850) ne fera que confirmer celle de 1849, mais en assimilant les réunions électorales aux clubs, ce qui permettait de les interdire sous prétexte de danger pour l'ordre public. La préparation et le vote de ces lois furent retardés par la discussion de la loi électorale du 31 mai 1850 restreignant le suffrage universel que l'Assemblée considérait comme plus urgente.

<sup>2</sup> Le 23 mars 1850, l'Assemblée législative avait annulé les élections de Saône-et-Loire où la liste «rouge» avait passé en entier, prétextant que 6.000 électeurs avaient été inscrits prématurément sur les listes où ils n'auraient dû figurer que trois semaines plus tard. Le 28 avril, les républicains socialistes obtinrent une majorité encore plus forte.

<sup>3</sup> Durant l'été 1849, Martinet, de Chalon, s'était réfugié à Genève. Nous ne savons qui était Druard.

été assez malade ces temps derniers. Il va bien maintenant. Tous les amis vous disent mille choses aimables.

CŒURDEROY AU PRÉFET DE LAUSANNE<sup>1</sup>

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre circulaire en date du 10 courant, vous me demandez de vous faire connaître avant le 20 février quelle peine a été prononcée contre moi et par suite de quels événements j'ai dû chercher un asile en Suisse.

J'ai été compromis dans l'affaire du 13 Juin 1849 comme membre du comité démocratique-socialiste des Elections de la Seine et du comité des Etudiants. En ces deux qualités, j'avais signé l'appel aux armes adressé au peuple de Paris au sujet de l'expédition française à Rome, expédition qui, selon nous, était contraire à l'esprit et à la lettre de l'article 5 du préambule de la Constitution de la République française.

J'ai été condamné comme contumace par la haute-cour de Versailles comme les représentants du peuple qui partagent mon exil.

Les juges qui ont prononcé notre arrêt n'ont pas pris le soin de nous envoyer une copie de notre condamnation. Il nous serait donc impossible de fournir d'autres preuves à l'appui que la relation faite du procès par le Moniteur de la République française à la date du 12 décembre 1849.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr. Ernest Cœurderoy

19 février 1851

<sup>1</sup> Archives cantonales vaudoises, Lausanne, K VII<sup>e</sup> 10, carton 3.